



## Changement d'affectation de parkings en logements

Par **moody**, le **12/12/2015** à **16:40**

**BONJOUR** marque de politesse [smile4]

Dans notre banlieue déjà très dense et où le stationnement est déjà difficile, un projet prévoit la destruction de 30 places de parking en location pour faire place à une promotion immobilière de 4 logements

Quels sont les recours possibles sachant que le PC n'est pas encore attribué

Cordialement

Par **morobar**, le **13/12/2015** à **09:42**

Bonjour,

Le propriétaire du terrain fait ce qu'il veut et vend à qui il veut.

Le permis sera accordé ou refusé selon les règles d'urbanisme et sans considération des droits des tiers ou voisins.

En général il n'est plus possible de construire en ville sans un certain nombre d'emplacements destinés au stationnement des résidents, souvent en parking souterrain, et c'est ce qui incombe à la collectivité.